

Promenade de mer de La Baule

Dépot au dossier de concertation

Contribution par mail : promenadedemer@mairie-labaule.fr

L'article 2 des statuts de l'association Vert Pays Blanc et Noir, stipule :

Article 2 - Objet

- Cette association a pour but, sur le territoire de la communauté d'agglomération Cap Atlantique :
- de veiller à la protection de la nature, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites, et des paysages ;
- d'œuvrer à ce que l'urbanisme reste dans le cadre d'un développement soutenable,
- d'assurer d'une manière générale la lutte contre les menaces de pollutions et de nuisances préjudiciables aux habitants et aux usagers de la nature.
- d'assurer par tous les moyens, y compris la saisine des juridictions administrative et judiciaire, la défense des intérêts collectifs de ses membres, des habitants des communes considérées, et des usagers de la nature, lorsque l'environnement, le cadre de vie, et d'une manière générale la qualité de la vie, sont en cause.

En Conséquence les remarques suivantes sont déposées au dossier de concertation.

A sa lecture, le dossier pose nous interpelle et nous pose les questions que voici :

Empreinte carbone

Est-il prévu de réaliser un bilan carbone estimé des travaux ?

Le dossier contiendra-t-il les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) à même de limiter cette empreinte carbone ?

Le dossier n'est qu'au stade d'ébauche et pourtant nous voyons se dessiner de nombreuses questions soulevés par de spoints très techniques mis en avant

Soutènement

Le dossier porte uniquement sur les aménagements de la promenade de mer et absolument pas sur la fonction remblai du projet.



Le coût est estimé à 34 Millions d'Euros sans tenir compte du renforcement éventuel du soutènement. Le coût du renforcement du soutènement sera déterminé une fois le diagnostic géotechnique terminé (nota : lors de la réunion de concertation d'août 2021, ce diagnostic était annoncé pour la rentrée 2021 et les premières constatations indiquaient le mauvais état de l'ouvrage).

Le diagnostic est-il terminé et quelles sont ses conclusions ?

Comment peut-on garantir un planning de travaux (pour 2030) sans avoir évalué les travaux de soutènement en amont ?

La durée de vie de ces futurs aménagements n'est pas indiquée dans le dossier.

Pouvez-vous confirmer comme lors de la réunion publique d'août 2021 que cette promenade de mer est prévue pour 50 ans ? c'est à dire jusqu'en 2080 ?

Quelle est la période d'amortissement de la promenade de mer ?

Réchauffement climatique et élévation du niveau de la mer

Avec le réchauffement climatique, 3 types d'impact sont possibles : montée des eaux, recul du trait de côte et risques de submersion liés aux tempêtes.

Dans le dossier, rien n'est indiqué sur ces impacts qui sont pour certains de niveau 4 dans le diagnostic forces et faiblesse du PCAET de CAPA.

Le PPRL (plan annexe) indique qu'il existe une zone exposée aux chocs mécaniques de la houle ainsi qu'une bande de protection de 25 m. Le tout classé en aléa fort, est situé sur l'ensemble de la plage de La Baule.

D'après le PPRL (page 19), lors de la tempête du 31 décembre, le remblai de sable situé au niveau du boulevard avait été sapé, le mur de la promenade incliné et la chaussée affaissée.

Y a-t-il un risque que le soutènement de la promenade de mer soit sujet à des chocs mécaniques dus à la houle ? Si oui ce risque est-il pris en compte ? Comment comptez-vous concilier les futurs aménagements avec ces risques dans le futur ?

Le CEREMA a lancé une étude sur « le trait de côte » en lien avec Cap Atlantique et la Carene qui durera 2 ans. Comment seront prises en compte les nouvelles données issues de cette étude ?





Ces différentes études futures pourront remettre en cause une partie du projet de la promenade de la mer.

Est-il possible d'envisager plusieurs scénarii pour l'aménagement de la promenade de mer afin de limiter les dépenses inutiles et non pérennes ?

Lors des tempêtes, le mobilier urbain devra être prévu pour tenir au vent et au sable (confère tempête du 12 septembre 1993 où des feux tricolores avaient pliés par le vent).

Quartier du Mazy et gestion des eaux

Il est indiqué dans le dossier qu'il existe un schéma directeur des eaux pluviales et la création de bassins tampons. Où peut-on se procurer ce dossier ?

Comment ce dossier est pris en considération dans l'étude de la promenade de mer ?

Au niveau de ce quartier du Mazy, on constate des inondations du quartier déjà récurrentes lors des grandes marées associées à de fortes pluies gonflant le ruisseau de Mazy.

L'artificialisation des sols (piste cycles, mails, constructions...) en amont et la multiplication des constructions en drapeau (division de terrain) ont augmenté ce phénomène.

De plus l'embouchure du ruisseau de Mazy est régulièrement bouchée par du sable lors des grandes tempêtes ce qui provoque le remplissage du réseau d'eaux pluviales.

Les services de la mairie enlèvent régulièrement le sable avec une pelleteuse entraînant un écoulement important des eaux sur la plage avec la formation de mousses au niveau du rivage.

On constate que très souvent l'été des enfants jouent dans le déversoir dans cette eau, ... douteuse...

Est-il normal que le ruisseau de Mazy, qui est un fleuve côtier, soit utilisé comme déversoir d'eaux pluviales se déversant directement sur la plage ?

De plus la station de pompage des eaux est vétuste. Le coût de rénovation est-il intégré au projet ?

Que deviendra l'embouchure de ce ruisseau de Mazy dans 50 ans lorsque le niveau de la mer aura monté ?

Il est indiqué dans le dossier « laisser entrer la mer dans la ville ». Pourquoi ne pas laisser la rivière du Mazy aller à la mer à l'air libre et libérer l'embouchure.





Déplacements

Ce projet va modifier les déplacements. Est ce que cette étude de rénovation du remblai ne doit pas être menée de front avec un futur PDU (Plan de Déplacement Urbain) ?

La validation de ces études est un gage de circulation apaisée sur le remblai comme sur les voies adjacentes. Il ne s'agirait pas de déporter la circulation sans en évaluer les conséquences sur la qualité de l'air et de vie des riverains.

Dans le dossier il est indiqué qu'une réflexion est prévue sur la bande urbaine derrière les immeubles . Laquelle ? : circulation voiture ? Nouvelles constructions , plantations, rénovation de la voirie ? Est ce que cette réflexion et sa réalisation sont inclus dans les 34 Millions d'euros du projet?

On peut imaginer que la mise en place de nombreuses rues en impasse va effectivement diminuer le trafic.

Est il prévu la mise en place de nouvelles lignes de transport en commun décarbonées pour accompagner la diminution de la circulation routière ?

Est il prévu une augmentation de fréquence des transports en commun actuels ?

Comment se passeront les entrées et sorties de la Baule sachant qu'actuellement une grande partie du trafic se porte sur ce remblai. Quels impacts sur les autres rues et boulevards ? Ou bien, des parkings de délestage en entrée de ville ne seraient-ils pas à prévoir ?

Il est prévu l'augmentation sur le remblai de places de parking de 15 % (de 450 à 530 places) : comment est ce possible ?

Le dossier indique que le projet vise à encourager les déplacements à pied et vélo : travail, enfants, déplacements perso, tourisme. Quand sera finalisé le plan vélo, ne doit-il pas être lié à ce projet ?

Du fait de l'augmentation des types d'usage du vélo, trottinettes, vélos cargo : la dimension d'une voie de 3 mètres de large n'est pas suffisante.

Aménagements de la promenade de mer

Végétation



Dans le dossier, la plantation d'arbres et arbustes sur la plage est prévue.

En sus de l'esthétique et de l'ombrage, est-il prévu que ces végétaux servent à stabiliser le sable sur la plage et donc la dune ?

Si oui, alors la végétation et l'implémentation de celle-ci pourrait être modifiées dans le projet.

Eclairage

Dans le dossier il est prévu un éclairage à LED intermittent de 24h à 6heures.

Les LED seront elles dirigées vers le bas pour limiter la pollution lumineuse actuelle ?

Chaussée intelligente

Dans le dossier, il est présenté un ensemble de solutions pour des chaussées innovantes.

Le coût de ces diverses chaussées est-il prévu dans le coût du projet ?

Est-ce que le calcul du coût environnemental ces types de chaussées est prévu, avec quelles compensations éventuelles?

Construction et déchets

Il est indiqué dans le dossier l'étude du traitement sur place de 50 000 à 100 000 m³ de déchets .

A quoi correspondent ils ? Au soutènement ? À la réfection de la chaussée elle même ?

Le traitement des déchets est il prévu dans le coût du projet ?

Conclusion :

Le projet actuel nous semble hors sol :

- Il ne tient pas compte du dernier rapport du Giec qui estime à 2,7°voire 3,5°, l'augmentation des températures en 2100.
- à l'heure de la sobriété énergétique, l'empreinte carbone du projet doit être calculée et le projet doit être conçu dans une optique de sobriété avec déploiement des séquences ERC « éviter, réduire compenser »
- Il serait judicieux de mener à bien des études (climat, transports, eaux) avant de finaliser le projet
- En l'état actuel, alors que le projet n'est qu'au stade d'ébauche, le budget ne semble pas intégrer tous les coûts induits (rénovation structure, voiries périphérique, station de pompage , traitement des déchets...).



Association



Vert Pays Blanc et Noir

Le projet devrait être mener de front avec PDU, PDV, Etude du trait de côte, voire le prochain PAPI... afin d'éviter des dérapages sur le planning annoncé voir des engagements inutiles à terme.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le 18 novembre 2021
Pour Vert Pays Blanc et Noir
La présidente
Tyjo Guenneuguès

Association



Vert Pays Blanc et Noir

Association de défense de la nature et de l'environnement
associée au réseau France Nature Environnement

14 route de Porchal
44500 La Baule
+33 6 83 81 78 64

216 route de Kerozan
44350 Guérande
+33 6 88 46 04 64

contact@vpbn.fr

<http://www.vpbn.fr>